

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 28 JUIN 2021 : DELIBERATION N° 63

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 16 JUIN 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le VINGT-HUIT JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Naguib REFFAS pouvoir à Marie-Charles LALY
Emmanuel LOCOCCILO pouvoir à Jean-Pierre COULON
Myriam BERTAUX pouvoir à Nicolas LEBLANC
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Bernadette MORIAME
Malika TAJDIRT pouvoir à Jeannine PAQUE
Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSÉ(E)S :

ABSENT(E)S :

SECRETAIRE DE SÉANCE : Inèle GARAH

OBJET : Demande de subvention auprès du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis- Région Hauts de France dans le cadre du dispositif Politique Régionale d'Aménagement et d'Équilibre des Territoires (PRADET) - Projet Halle couverte et close

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1111-10 relatif à la participation minimale du maître d'ouvrage d'une opération d'investissement,
- L.2121-29 relatif à la clause générale de compétences du Conseil Municipal,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes de fonctionnement et d'investissement du budget communal,
- L.4251-1 et suivants relatifs au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),

Vu la délibération cadre du Conseil Régional n°20160871 du 8 juillet 2016 relative à la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires 2016-2021 (PRADET) et son annexe sur les quatre Fonds créés pour répondre aux attendus spécifiques des différents niveaux d'enjeux territoriaux des projets,

Vu le « Pacte pour la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache » (PACTE SAT) signé le 7 novembre 2018 entre l'Etat, les Départements du Nord et de l'Aisne, les collectivités locales et leurs groupements, la Caisse des dépôts, et la Région Hauts de France,

Vu la convention territoriale d'exercice concerté des compétences relatives à la solidarité des territoires n°19001780 signée le 3 juillet 2018 entre le Département de l'Aisne, le Département du Nord, le Département de l'Oise, le Département du Pas de Calais, le Département de la Somme et la Région Hauts de France,

Vu la délibération n°27 du Conseil municipal du 29 mars 2019 portant demande de subvention auprès du Département du Nord dans le cadre du dispositif PTS 2019/2020 et autorisation d'exécution de travaux pour le projet de halle couverte et close,

Vu la délibération n°28 du Conseil municipal du 29 mars 2019 portant demande de subvention DSIL 2019 et autorisation d'exécution de travaux pour le projet de halle couverte et close,

Vu la délibération n°55 du Conseil municipal du 18 juin 2019 portant création d'une halle couverte et close Place de Wattignies,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, tranquillité publique, commerce » en date du 16 juin 2021,

Considérant la volonté de la Ville de la création d'une halle couverte et close Place de Wattignies afin de de restructurer d'un point de vue urbain son cœur de ville, d'adapter l'offre commerciale aux données du marché et aux nouveaux modes de consommation permettant ainsi de disposer d'une nouvelle offre commerciale adaptée aux pratiques sédentaires et non sédentaires,

Considérant que pour ce projet, les travaux consistent en quatre postes de dépenses :

- Des études,
- De structure,
- De voirie,
- D'aménagement intérieur.

Considérant que le coût global de ce projet est estimé à 5 400 000€,

Considérant que le Conseil régional a décidé, dans le cadre de ses ambitions en matière d'aménagement et d'équilibre des territoires, de mettre en place un Fonds d'Aide aux Projets d'Agglomération, afin de soutenir des projets :

- D'équipement structurant d'agglomération, opération intégrée (programmes d'opérations) réalisée sur un site porteur d'enjeux de développement pour l'agglomération
- D'opérations d'aménagements urbains confortant les fonctions de centralités de l'agglomération

Considérant que les communes se doivent de déposer jusqu'au 30 juin 2021 un dossier complet,

Considérant qu'à la suite des demandes de subvention déposées pour le projet de création de la halle couverte et close Place de Wattignies, la Ville a reçu les notifications de subventions comme suit :

- Département- PTS 2020 : 960 000 € accordés
- Etat- DSIL 2019 : 753 843 € accordés

Considérant que le projet de création de la Halle couverte et close est éligible à la subvention PRADET du Pôle Métropolitain du Hainaut Cambrésis, il est proposé de compléter le plan de financement initial en incluant ce nouveau financement,

Considérant que le nouveau plan de financement se présente comme suit :

Postes de dépenses	Coûts prévisionnels Dépenses HT	Recettes prévisionnelles Financeur	Montants
Etudes	475 000 €	Département - PTS 2020 (18%)	960 000 €
Structure	2 500 000 €	Etat - DSIL 2019 (14%)	753 843 €
Voirie	1 425 000 €	Région PRADET 2021 (37%)	2 000 000 €
Aménagement intérieur	1 000 000 €	Reste à charge Ville (31%) Autofinancement	1 686 157 €
TOTAL DEPENSES	5 400 000 €	TOTAL RECETTES	5 400 000 €

Considérant que la Ville sollicite une subvention PRADET du Pôle Métropolitain du Hainaut Cambrésis à hauteur de 2 000 0000 €, soit un taux de participation de 37%,

Que le dispositif PRADET du Pôle Métropolitain impose que la part d'autofinancement du maître d'ouvrage représente au minimum 30% du montant HT du projet,

Qu'en l'occurrence, le reste à charge de la Ville représente 31% du coût prévisionnel du projet.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement réactualisé de la halle couverte et close comme suit :

Postes de dépenses	Coûts prévisionnels Dépenses HT	Recettes prévisionnelles Financeur	Montants
Études	475 000 €	Département - PTS 2020 (18%)	960 000 €
Structure	2 500 000 €	Etat - DSIL 2019 (14%)	753 843 €
Voirie	1 425 000 €	Région PRADET 2021 (37%)	2 000 000 €
Aménagement intérieur	1 000 0000 €	Reste à charge Ville (31%) Autofinancement	1 686 157 €
TOTAL DEPENSES	5 400 000 €	TOTAL RECETTES	5 400 000 €

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué à :
 - **Solliciter** la subvention PRADET auprès du Pôle Métropolitain du Hainaut Cambrésis - Région Hauts de France
 - **Signer** tout document relatif à cette demande,
 - **Engager** l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

